

21/JUR/11

**Décision n° 2021/DG/02 du 22 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes**

1

**La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu (DPC) ;**

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 1451-1 à L. 1451-4, L. 4021-6 et R. 4021-13 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2019 portant nomination de la directrice générale du groupement d'intérêt public « Agence nationale du DPC » ;

Vu la Charte éthique du DPC du 23 octobre 2018 ;

Vu la décision n° 2020/27/DG du 29 décembre 2020 portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – A l'article premier de la décision du 29 décembre 2020 susvisée, le suppléant de M. Didier GRIFFITHS est M. Jean-Paul DUPIN au lieu M. Christophe GRENIER.

**Article 2** – Sont nommés, à compter du 22 janvier 21, pour la durée du mandat restant à courir, membres de la commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes :

1. Proposés par le Conseil national professionnel des chirurgiens-dentistes :

- En tant que membres titulaires :
  - M. Serge ARMAND,
  - Mme Marjolaine GOSSET.
- En tant que membres suppléants :

- M. Laurent DETZEN suppléant de Mme Marjolaine GOSSET,
  - M. Christophe GRENIER suppléant de M. Serge ARMAND,
  - M. Ludovic POMMEL, suppléant de M. Nicolas GARDON.
2. Proposée par le Conseil national professionnel de chirurgie orale :
- En tant que membre suppléante :
    - Mme Mathilde FÉNELON, suppléante de M. Jean-Christophe FRICAIN.
3. Proposés par la Conférence des doyens d'Odontologie :
- En tant que membre titulaire :
    - M. Marc BOLLA.
  - En tant que membre suppléant :
    - M. Reza ARBAB CHIRANI, suppléant de M. Marc BOLLA.
4. Proposé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en lien avec la Conférence des présidents d'université :
- En tant que membre titulaire :
    - M. Mathieu PERARD.
5. Proposés par le service de santé des armées :
- En tant que membre titulaire :
    - M. Bertrand FENISTEIN.
  - En tant que membre suppléante :
    - Mme Anne YU, suppléante de M. Bertrand FENISTEIN.
6. Proposés par le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes :

- En tant que membre titulaire :
  - Mme Geneviève WAGNER.
- En tant que membre suppléant :
  - M. Philippe POMMAREDE suppléant de Mme Geneviève WAGNER.

**Article 3** – Le Directeur du développement et de la qualité du développement professionnel continu est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du DPC.

Fait le 22 janvier 2021,

**Michèle LENOIR-SALFATI**

*Signé*

**Directrice Générale**

Conformément à l'article 3 de la décision n° 2020/20/DG du 30 octobre 2020 portant mise en œuvre à l'Agence nationale du développement professionnel continu, à titre exceptionnel, de diverses mesures dans le cadre de la propagation du virus Covid-19, les décisions comporteront, à défaut de la signature de la Directrice générale, la mention « Signé ». Celle-ci vaut validation et signature de l'ordonnateur comme de l'autorité investie du pouvoir de nomination.